

Conciliation vie familiale/vie professionnelle une préoccupation au cœur des débats

La conciliation vie familiale/vie professionnelle est un sujet d'étude inépuisable, dont les conclusions rappellent que l'accès ou non à un mode d'accueil du tout-petit influe sur l'emploi des mères.

« **L**a conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est devenue un enjeu majeur pour les pouvoirs publics », constatait, en février 2007, Valérie Pécresse. Aujourd'hui encore, de nombreuses instances s'interrogent, étudient la situation sous divers angles et au niveau européen pour trouver les solutions d'un compromis et d'une réduction des inégalités.

Travail à temps partiel

Le Conseil économique et social (CES) s'est penché sur le travail à temps partiel des femmes en France. Il constate qu'il génère un concentré d'inégalités dont pâtissent les femmes, d'autant qu'il est le plus souvent subi, à horaires décalés. Le travail à temps partiel touche pourtant

de plus en plus de salariés du secteur tertiaire. Le CES souligne la surreprésentation des femmes d'origine étrangère.

La plupart des femmes ne concilient pas vie professionnelle/vie familiale, elles cumulent sous tension (*sic*). Leurs revenus sont peu élevés et leurs perspectives d'évolution professionnelle piètres. Cette situation est globalement pénalisante au quotidien, mais le sera plus encore au moment de la retraite. Le CES propose entre autres de faciliter l'accès des femmes travaillant à temps partiel à la formation continue et à la validation des acquis de l'expérience.

Dans un récent débat organisé par l'Union départementale des associations familiales de la Sarthe (Udaf 72), une participante témoignait de ses difficul-

tés financières entraînées par la nécessité de doubler un emploi d'assistante maternelle, en raison de ses horaires variables, imposant une discontinuité des horaires d'accueil.

Ces propositions s'entendent également pour les étudiants comme pour les seniors.

Une nouvelle charte

Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, et Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille, ont lancé le 11 avril 2008 une « **Charte** de la parentalité en entreprise », se fixant pour objectif de « faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise », de « créer un environnement favorable aux salariés-parents, en particulier pour la femme enceinte ».

Rapport à l'appui

S'agissant de l'impact de la présence d'un enfant de moins de 3 ans sur la probabilité d'emploi des mères, les différences observées par le Bureau d'économie théorique et appliquée (Nancy, 54) semblent pouvoir s'expliquer en partie par les caractéristiques des dispositifs de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. ● **V. L.**

Sources

Bel G. Les femmes face au travail à temps partiel. Conseil Économique et Social, mars 2008.

Chaupain-Guillot S et al. Choix d'activité des mères et garde des jeunes enfants : une comparaison entre les pays de l'Europe des Quinze à partir des données de l'ECHP. Bureau d'économie théorique et appliquée.

<http://cournot2.u-strasbg.fr/beta>
Compte rendu de la soirée-débat « Concilier vie familiale vie professionnelle : la garde d'enfants en question », 6 mars 2008, www.unaf.fr
Pécresse V. Mieux articuler vie familiale et vie professionnelle, 2007. www.ladocumentationfrancaise.fr